

[LE MARCHÉ DU LUNDI]

2 JANVIER 2023

ecofi Actifs pour le futur

François LETT
Directeur du département éthique et solidaire

La COP15 va permettre de protéger 30% des terres et des eaux

La menace d'une extinction massive d'espèces végétales et animales a conduit 195 pays à convenir, le 19 décembre dernier, de protéger et de restaurer au moins 30 % des terres et des eaux de la planète d'ici 2030. Car les scientifiques sont formels : le temps presse. 75 % des écosystèmes mondiaux sont altérés par l'activité humaine et plus d'un million d'espèces sont menacées de disparition.

Au Canada, les nations riches se sont engagées à verser un montant estimé à 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux nations les plus pauvres par le biais d'un nouveau fonds pour la biodiversité. L'accord a été conclu à l'issue de deux semaines de négociations lors de la COP15 des Nations-Unies sur la biodiversité, à Montréal.

Le ministre canadien de l'Environnement, Steven Guilbeault, hôte de la conférence, n'a pas hésité à comparer cet accord à celui historique de Paris dans lequel les États signataires se sont engagés à contenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés Celsius, voire idéalement à 1,5 degré Celsius.

Des centaines de personnes issues d'institutions financières, de banques et d'entreprises ont assisté à l'événement et ont joué un rôle inhabituellement important, bien que d'arrière-plan, dans la préparation de la COP15.

Les institutions financières ont ainsi compris que le carnage actuel de la nature conduisait à un « no future » économique. Le Forum économique mondial a estimé que 44 000 milliards de dollars, soit l'équivalent d'environ la moitié du PIB mondial, sont générés par des industries dépendantes de la nature, au premier rang desquelles la construction, l'agriculture et l'alimentation. L'effondrement des écosystèmes pourrait amputer le PIB mondial de 2,3 %, soit environ 2 700 milliards de dollars, en 2030, selon la Banque mondiale.

Le secteur privé a déjà proposé ou introduit de nouveaux mécanismes financiers pour la biodiversité, tels que les échanges dette-nature, les biocrédits et les fonds de capital naturel. Pourtant, certaines initiatives, telles que les mécanismes de compensation de la biodiversité, ont été critiquées pour ne pas avoir réussi à atteindre leurs objectifs.

L'engagement sur les flux internationaux annoncé lundi 19 décembre s'inscrit dans une démarche plus large visant à investir au moins 200 milliards de dollars par an. La majeure partie de ce financement est censée provenir des dépenses intérieures des pays en matière de protection de la nature.

Pendant ce temps, les nations les plus pauvres attendent toujours que les pays riches respectent pleinement leur promesse de verser 100 milliards de dollars par an pour le financement du climat, montant qui devait commencer à être versé en 2020.

Les derniers jours des négociations de la COP15 ont été marqués par un débat passionné sur les informations que les entreprises devraient communiquer sur leur dépendance à l'égard des écosystèmes naturels et sur leurs impacts sur ces derniers. Les négociateurs ont convenu que les pays devaient veiller à ce que leurs entreprises soient transparentes vis-à-vis des régulateurs, des investisseurs et du public, mais les nations étaient divisées sur la question de savoir si cette exigence devait être obligatoire ou non. Le mot « obligatoire » a finalement été effacé du document, bien que la France ait défendu l'idée d'un reporting obligatoire lors des négociations préalables à la réunion de Montréal.

Aux Etats maintenant de mettre en œuvre cet accord. Le prochain rendez-vous est fixé en 2024 à l'occasion de la COP16 en Turquie. Réjouissons-nous tout de même dès à présent de ce quadruple « 30 » historique : protéger 30 % de la planète, restaurer 30 % des écosystèmes, et consacrer 30 milliards d'investissements par an dès 2030.

Document non contractuel. Le présent document contient des éléments d'information, des opinions et des données chiffrées qu'Ecofi considère comme exacts ou fondés au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier ou boursier du moment. Il est produit à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

#ISR



RÉJOUISSONS-NOUS TOUT DE MÊME DÈS À PRÉSENT DE CE QUADRUPLE « 30 » HISTORIQUE : PROTÉGER 30% DE LA PLANÈTE, RESTAURER 30% DES ÉCOSYSTÈMES, ET CONSACRER 30 MILLIARDS D'INVESTISSEMENTS PAR AN DÈS 2030.



BELLE ANNEE !



[VOIR LA VIDÉO >>](#)